

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
12/4/21
DOSSIER N°6686**

**"SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN DES
CHEMINS DE RANDONNÉES - SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN DES CHEMINS
DE RANDONNÉES - SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°CD2016-10/3/19 du Conseil Départemental du 21 octobre 2016 relative à la politique "Sports et Loisirs de Nature" ;
VU la délibération n°CP2016-12/5/22 de la Commission Permanente du 9 décembre 2016 ;
VU la délibération n°CP2024-07/4/31 de la Commission Permanente du 5 juillet 2024 ;*

VU la délibération n°CP2024-09/4/30 de la Commission Permanente du 27 septembre 2024,
VU la délibération n°CP2024-11/4/28 de la Commission Permanente du 8 novembre 2024 ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-12/4/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder la subvention maximale suivante, d'un montant de **629,10 €**, pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée au cours de l'année 2024, à la Communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine comme suit :

- chemins concernés :

- le chemin des Douaniers : 310,50 €
- Autour de Nigremont : 210,60 €
- Autour du Jarissou : 108 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée sur le Budget départemental, chapitre 65 article 657348 fonction 7221.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, Elus Membres CC Marche et Combrailles en Aquitaine.

Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET